

Gestion en flux, cotation, Cerfa V4... Une période riche en bouleversements !

La politique nationale du logement social concilie deux enjeux : permettre l'accès à un logement abordable et de qualité à ceux qui ne peuvent se loger sur le marché privé, tout en contribuant à la mixité sociale.

L'année 2021 voit converger plusieurs dispositifs visant à concilier ces deux enjeux, ce qui ouvre une période riche en bouleversements dans le champ de la gestion de la demande et des attributions.

Tout d'abord, la gestion en flux des réservations vise à apporter la souplesse nécessaire pour concilier la multiplication des objectifs réglementaires et locaux d'attribution avec la satisfaction des besoins des réservataires et, in fine, des demandeurs de logements sociaux.

Ensuite, il s'agit de rendre le processus d'attribution plus équitable et plus transparent, afin de faciliter l'implication du demandeur pour qu'il soit davantage acteur de sa demande.

Parce que depuis plus de 10 ans, nous accompagnons tous les acteurs du logement social, nous possédons les expertises et l'expérience pour vous proposer des solutions sur-mesure et répondre au mieux à vos besoins : formation des équipes, sensibilisation du CODIR, diagnostic, feuille de route, suivi de la mise en œuvre... contactez-nous !

La gestion en flux des réservations

Que ce soit pour sensibiliser vos Directions, mobiliser vos managers, ou accompagner vos collaborateurs, nous sommes en mesure de vous proposer une démarche éprouvée auprès d'organismes d'envergure nationale portant sur :

- La structuration de votre état des lieux
- La projection de vos assiettes et scénarios de transformation du stock en flux
- La préparation de vos négociations, tant en interne auprès de vos managers et Directions, qu'en externe avec vos réservataires
- L'ajustement de vos pratiques de gestion de la demande et d'attribution pour piloter vos attributions en vue de faire tenir vos engagements auprès de vos réservataires et vos objectifs d'attributions (réglementaires et locaux)
- La définition de vos besoins SI pour outiller vos équipes d'attribution, en particulier dans l'orientation des logements, le suivi et les bilans annuels



La cotation de la demande

La cotation de la demande, telle que définie dans le cadre réglementaire, vise avant tout à rendre le processus d'attribution plus équitable et plus transparent. Il n'y aura pas de fragilisation de l'occupation sociale des résidences, les bailleurs et les réservataires resteront maîtres de leur rapprochement offre demande. À partir du 1er septembre 2021, toutes les demandes devront être cotées à partir de critères et de pondérations connus de tous, et définis à l'échelle de chaque EPCI.

Nous accompagnons plusieurs collectivités territoriales, allant de la Communauté de Communes à la Métropole, pour définir de manière partenariale le système de cotation qui réponde au mieux aux enjeux politiques, aux dispositions réglementaires, et aux contraintes techniques des systèmes d'information.

Par une démarche efficace, pragmatique et rodée, vous serez en mesure de répondre à l'échéance réglementaire du 1^{er} septembre, tout en mettant en dynamique les parties prenantes du territoire pour améliorer le système de cotation au fur et à mesure des retours d'expérience.

Le Cerfa V4

La nationalisation de la demande de logement social a entraîné une modification du document Cerfa, avec la mise en place de sa version V4. Dans cette dernière, plus de 50% des champs de saisie ont été modifiés. Si de plus en plus de demandes se font directement sur internet par le demandeur lui-même via le Portail Grand Public, les demandes des situations les plus complexes et/ou celles des publics fragiles nécessitent un accompagnement des guichets enregistreurs.

Pour permettre à vos équipes d'enregistrer correctement tous types de demande au cerfa V4 dans le Système National d'Enregistrement, vous pouvez bénéficier des formations que délivre Aatiko Conseils en tant que gestionnaire territorial du SNE sur plus de 40 départements.

Nous sommes à votre écoute

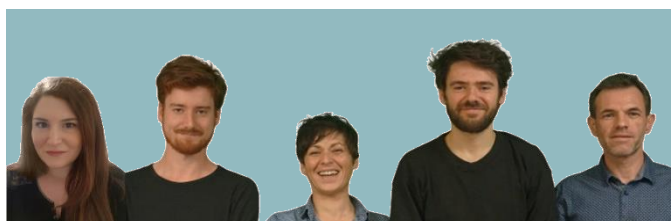


Olivier CARILLO

Consultant confirmé

Politique des attributions

06 19 83 21 11 - o.carillo@aatiko.fr



L'équipe SNE

Gestionnaires confirmés

04 78 08 99 68

assistance@aatiko.fr